

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juillet, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Parvis sous la Présidence de Monsieur Norbert LETELLIER, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

09 juillet 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, LEBOURG Éric, QUIBEL Mickaël, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, FORESTIER Monique, GRUCHY Marie-Laure, HAMON Sabine, HEBERT Julien, REINE Alain,

Nbre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Absent/Excusé : M. Dominique SANCIER

Pouvoir de M. Dominique SANCIER à M. Mickaël QUIBEL

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Madame Monique FORESTIER

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 05 juin et du 10 juillet 2020
2. Vote des taux d'imposition 2020
3. Participation au SIVOS d'Ouille-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil
4. Amortissements à intégrer au budget
5. Délibération relative à l'indemnité de confection des documents budgétaires
6. Attribution des subventions
7. Bons de fournitures scolaires année scolaire 2020-2021 – Participation de la commune
8. Aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au collège Jean Cocteau d'Offranville 2020-2021 - Participation financière de la commune
9. Tarifs centre de loisirs année 2020 – Participation financière de la commune
10. Transfert de charges 2020 entre le SIVOS et la commune d'Ambrumesnil
11. Régularisation de contributions rétroactives CNRACL
12. Nids de guêpes et de frelons – Participation financière de la commune **pour toute la durée du mandat**
13. Attribution de la dotation élection à la secrétaire de mairie **pour toute la durée du mandat**
14. Vote du budget 2020 - Budget unique
15. Questions diverses

1- Adoption du compte-rendu du vendredi 05 juin et du 10 juillet 2020

Compte-rendu du 05 juin 2020 :

Monsieur le Maire revient sur certains points du compte-rendu :

- Un agent contractuel a été recruté pour 4 mois (08/06 au 08/10). Il s'agit de Monsieur Quentin Renier.
- Les Etablissements BELLET ont commencé à travailler sur la commune et Monsieur Eric Lebourg, Vice-Président de la commission fleurissement, qui a suivi les travaux sur le calvaire de Ribeuf, remercie et félicite les employés de Monsieur de la Doucette pour l'excellent travail effectué sur ce site. La presse sera invitée en présence du Conseil Municipal et de l'entreprise BELLET début septembre.

- Comme prévu, les primes exceptionnelles liées au COVID ont été versées.
- La visite de la commune pour les nouveaux conseillers ainsi que quelques conseillers volontaires s'est bien déroulée.
- Le carrefour de Ribeuf qui était dangereux du fait des herbes trop hautes a été fauché par la Direction des Routes dès le lendemain.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

Compte-rendu du 10 juillet 2020 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

2- Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le produit attendu au Budget Primitif Unique 2020,

... après avoir délibéré, à **l'unanimité** :

DECIDE de laisser inchangés les taux d'imposition par rapport à l'année 2019

FIXE donc de la manière suivante les taux des taxes pour l'année 2020 :

Taxe foncière bâti : 16.98 %

Taxe foncière non bâti : 33.93 %

3- Participation au SIVOS d'Ouille-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil

Monsieur Letellier expose que le Conseil Municipal doit délibérer sur le montant de la participation que la commune verse au SIVOS d'Ouille-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil.

Le montant de cette année est supérieur à celui de l'année dernière. Monsieur Quibel, Deuxième Adjoint au Maire et Président du SIVOS s'en explique par un changement obligatoire d'ordinateur et de logiciel d'une part et d'un investissement dans des bureaux individuels neufs pour l'école pour la rentrée scolaire qui permettront une installation plus simple pour les distanciations sociales qui devraient perdurer en septembre. Monsieur Quibel informe que pour la rentrée, le nombre d'élèves est de 63.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la participation en qualité de commune adhérente pour l'exercice 2020 pour le SIVOS d'Ouille-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et d'Ambrumesnil se monte à 52 142,00 €.

... après avoir délibéré, à **l'unanimité** :

APPROUVE le versement de la participation communale s'élevant à 52 142,00 €

4- Amortissements à intégrer au budget

Le Conseil Municipal,

... après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE l'amortissement prévu au budget primitif 2020 sur 50 ans comme suit :

Réseau d'eau : 7 982.00 € Amortissement au compte 21531 : 160.00 €

5- Délibération relative à l'indemnité de confection des documents budgétaires

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

... après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE d'accorder à M. Pierre Gamblin Trésorier de Luneray et receveur de la collectivité l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant brut de 30,49 €

6- Attribution des subventions

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

après avoir délibéré, **à l'unanimité**, **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

Associations	Année 2020	Associations	Année 2020
Entente Vienne et Saône	1500	CICOGE	100
Anciens Combattants	400	Chœurs and Caux	140
Club de l'Amitié	450	Club des Jeunes de Luneray	140
Foyer Rural	400	La Clé des Chants	50
Les Globes Trotters	300	Offranville Running	100
Comité de Jumelage	300		

Certaines de ces subventions ont été revues à la baisse dans le cadre de la crise sanitaire.

7- Bons de fournitures scolaires année scolaire 2020/2021 – Participation de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le montant du bon de fournitures scolaires de l'année dernière était de 35 €.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDENT d'augmenter la valeur du bon d'achat de fournitures attribué aux enfants âgés de 18 ans maximum et fréquentant le collège ou le lycée pour l'année scolaire 2020-2021 à hauteur de **40 €**

8- Aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au Collège Jean Cocteau d'Offranville 2020/2021 – Participation financière de la commune

Monsieur le Maire expose que pour l'année scolaire 2020-2021, la région a arrêté le tarif du transport scolaire d'un collégien à 120 €.

La Communauté de Communes Terroir de Caux participe à hauteur de 65 €.

La commune prenant à sa charge 40 euros, il restera à la charge de la famille, la somme de 15 €.

Si la famille a un quotient familial inférieur à 500 (fournir l'attestation à l'inscription) la région facture 60 €.

La communauté de Communes Terroir de Caux participe à hauteur de 30 €.

La commune prenant à sa charge les 30 euros restants, la totalité du transport sera prise en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de maintenir la prise en charge des frais de transport de chaque élève de la commune scolarisé au collège Jean Cocteau d'Offranville à hauteur de **40,00 €**, pour l'année scolaire 2020/2021 et d'offrir la gratuité aux familles dont le quotient familial serait inférieur à 500 € en prenant le reste à charge

9- Tarifs centre de loisirs année 2020 – Participation financière de la commune

Habituellement, des centres de loisirs pour les enfants scolarisés de 3 à 17 ans sont mis en place par la Communauté de Communes Terroir de Caux aux petites vacances de février, aux vacances de printemps et d'automne.

Pour juillet et pour les enfants de 3 ans scolarisés jusqu'aux élèves de 5^{ème} seulement cette année, les centres de loisirs auront lieu du lundi 6 au vendredi 31 juillet 2020 de 7h30 à 18h00.

Sont prioritaires pour les inscriptions, du fait de la crise sanitaire actuelle, les enfants des parents travaillant dans le corps médical, les familles monoparentales...

Cet été, le ramassage des enfants par des bus n'est pas assuré par la Communauté de Commune, décision préjudiciable pour les enfants d'Ambrumesnil et des petites communes rurales.

Les tarifs :

Tarifs 2020 : de 3 ans scolarisés à la 5ème			
	La semaine tarif de la Com Com		Le mois
Quotient familial	De 4 jours	De 5 jours	Tarifs Com Com
0 à 600	47 €	54 €	173 €
600 à 1000	50 €	57 €	183 €
Plus de 1000	53 €	60 €	193 €

Les repas (déjeuner + goûter) sont compris dans les tarifs.

Monsieur Letellier propose, comme l'année passée, de venir en aide financièrement aux

familles qui inscrivent leurs enfants aux centres de loisirs qui dépendent de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Cette aide pourra se cumuler sur les vacances d'été, les petites vacances de février, Pâques et la Toussaint dans la limite d'un plafond de 150 € par enfant scolarisé sur le SIVOS d'Ouville-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil ainsi qu'au Collège Jean Cocteau d'Offranville et à hauteur de 120,00 € pour les enfants scolarisés ailleurs, pour l'année 2020.

Chaque année, le montant de l'aide sera discuté, augmenté ou diminué de façon à s'adapter au budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE pour une aide de la mairie plafonnée à 150 € par enfant scolarisé sur le SIVOS d'Ouville-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil ainsi qu'au Collège Jean Cocteau d'Offranville et à hauteur de 120,00 € pour les enfants scolarisés ailleurs, pour l'année 2020.

10- Transfert de charges 2020 entre le SIVOS et la commune d'Ambrumesnil

Monsieur le Maire explique que la demande de remboursement auprès du SIVOS des charges de fonctionnement engagées par la commune d'Ambrumesnil pour l'année 2020 se fait sous la forme d'une convention entre la commune et le SIVOS.

Les dépenses de fonctionnement qui incombent à la mairie (frais de téléphone et d'internet ainsi que les frais de ménage) pour l'année 2020 se chiffrent de la manière suivante :

Frais de ménage	Frais de téléphone et d'internet
Taux horaire : 11,26	Ligne téléphonique abonnement : 69,78 x 12 = 837,36 €
Nombre d'heures : 396	Location matériel téléphonie : 25,60 x 12 = 307,20 €
Cot° patronales : 1 808,26 €	
RIFSEEP : 117,48 €	
Congés payés : 445,90 €	

- Frais de ménage 6 830,60 €
- Frais de téléphone et d'internet 1 144,56 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour que le SIVOS rembourse la somme de 7 975,16 € à la commune d'Ambrumesnil au titre de l'année 2020 pour les charges de fonctionnement engagées par celle-ci

11- Régularisation de contributions rétroactives CNRACL

Monsieur le Maire explique que suite à la validation de l'état des périodes validables pour Monsieur ROUSSELIN Maxime, secrétaire de mairie contractuel du 01/07/2004 au 31/07/2005 à la mairie d'Ambrumesnil, la commune est redevable au regard de la CNRACL, caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, de la somme de 2 204,54 € représentant le montant des contributions rétroactives dues au titre des périodes accomplies par Monsieur Rousselet en qualité de non titulaire auprès de la commune d'Ambrumesnil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour le versement à la CNRACL des contributions rétroactives sur la période du 01/07/2004 au 31/07/2005 d'un montant de 2 202,54 €

12- Nids de guêpes et de frelons – Participation financière de la commune - pour toute la durée du mandat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prix approximatifs qui pourraient être demandés aux habitants d'Ambrumesnil pour l'intervention d'un professionnel en présence d'un nid de guêpes ou de frelons :

- 60 euros pour la destruction d'un nid entre 0 et 2 mètres de hauteur
- 70 euros pour la destruction d'un nid entre 2 et 4 mètres de hauteur
- 80 euros pour la destruction d'un nid entre 4 et 8 mètres de hauteur
- 100 euros pour la destruction d'un nid à plus de 8 mètres de hauteur
- sur devis pour au-delà

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge 100% de la facture dans le cas d'un nid de frelons et 50% dans le cas d'un nid de guêpes sur présentation de la facture.

Par contre, les habitants d'Ambrumesnil devront informer la municipalité avant d'entreprendre une action quelle qu'elle soit concernant ces nids pour que celle-ci puisse en amont déterminer le risque sur le secteur public et prendre en charge l'intervention si tel était le cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour ces dispositions pour toute la durée du mandat

13- Attribution de la dotation élection à la secrétaire de mairie pour toute la durée du mandat

Monsieur le Maire rappelle que les élections engendrent du travail supplémentaire au niveau du secrétariat de mairie ainsi que des déplacements supplémentaires les jours de vote.

Il explique que l'état verse aux collectivités une indemnité d'élections.

Et propose aux membres du Conseil Municipal de verser cette indemnité à la secrétaire de mairie en place au moment des élections c'est-à-dire Madame Anne-Laure Barré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTE en faveur de cette disposition toute la durée du mandat

14- Vote du budget 2020 – Budget unique

Monsieur le Maire informe qu'avec la Commission des finances, il a été décidé de mettre plus de crédits au compte 60611 – Eau et Assainissement – pour palier à une éventuelle fuite d'eau et prévenir les besoins qui se sont accrus avec les travaux du parking et l'arrosage du stade. Il explique qu'il va se rapprocher de VEOLIA pour essayer d'adapter le contrat aux besoins si cela est possible.

Des crédits ont été prévus pour tailler les cerisiers en face de la Résidence de Clercy ainsi qu'un potentiel 3^{ème} passage de l'entreprise Tiercelin pour la tonte des talus de la commune.

Les pneus du tracteur KUBOTA sont à changer, un devis a été demandé à AS2G.

Il a été décidé d'arrêter l'abonnement au PARIS-NORMANDIE.

Une augmentation de 1000 € a été prévue au 6713 -Secours et dots- pour venir en aide aux familles en difficultés, le COVID 19 n'ayant pas arrangé la situation financière de certains.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,

... après avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE le Budget Primitif Unique de l'exercice 2020.

15- Questions diverses

Monsieur Letellier informe le Conseil Municipal de la nomination du Maire de Longueville sur Scie, Monsieur Olivier BUREAU, au poste de Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Monsieur Alain Reine voudrait savoir pourquoi les étudiants munis de la carte de car pour aller sur les lycées de Dieppe ne peuvent plus s'en servir pendant les vacances scolaires. Monsieur Letellier lui répond que la compétence du transport scolaire est assurée par la Région et que depuis que celle-ci a pris la main, les étudiants bénéficient du transport du premier jour au dernier jour de l'année scolaire, les vacances n'étant plus comprises comme c'était le cas quand le département en avait la compétence. Il invite Monsieur Reine à se rapprocher de Monsieur Jean-François Bloc, Conseiller Régional.

A la demande de Monsieur Alain Reine qui proposait que la commune récompense les lycéens ayant obtenu leur baccalauréat avec mention très bien, la commission Affaires Sociales cherchera lors d'une prochaine réunion, un moyen de venir en aide aux étudiants en général.

Monsieur Alain Bodot revient sur l'installation de la « bibliothèque de rue ». Le Conseil Municipal avait délibéré en novembre 2019 dans ce sens. Depuis et avec la crise sanitaire déclarée, la Communauté de Communes Terroir de Caux n'a pas donné de nouvelles.

Il est envisagé d'équiper d'un défibrillateur la salle des Douze Etoiles d'Or et par la même occasion le stade de football.

Suite à la question de Madame Forestier qui souhaite se former à son utilisation, Monsieur le Maire propose de se rapprocher de la caserne des pompiers d'Offranville pour envisager une formation groupée de « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ».

L'ordre du jour étant épuisé à 21h15, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.